

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250317-CM20252_5-DE



Délibération N° 2025/02/015

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	25
Quorum :	14

OBJET : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs par la commune de Dompierre sur Charente

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie.

M CANUS Daniel en tant que membre du bureau de l'AS Football quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La commune de Dompierre sur Charente propose la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de Tennis. Cet équipement permettra à l'association sportive Chaniers Football d'organiser les entrainements de « foot en marchant ».

La salle de tennis est située 14 rue Jean MONNET 17610 Dompierre-sur-Charente, les entrainements se dérouleront tous les jeudis à partir de 18h

La convention détaille l'organisation de cette mise à disposition dont la participation forfaitaire de 200€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M le Maire à signer la convention avec la commune de Dompierre sur Charente et l'association Sportive Chaniers Football pour l'année sportive 2025 et les suivantes

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Nathalie TREFFANDIER



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le